

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE VINCENNES**

**PRESENTATION DES PRINCIPAUX ELEMENTS FINANCIERS
RELATIFS AU COMPTE ADMINISTRATIF 2021
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VINCENNES
(CCAS)**

Le compte administratif est le document budgétaire qui rend compte à l'assemblée délibérante de l'exécution du budget annuel qu'elle a adopté et des décisions modificatives intervenues en cours d'année.

Ainsi, l'exécution du budget 2021 du Centre communal d'Action Sociale se présente de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé mouvements réels	859 549.67 €	876 178.64 €	16 628.97€
Résultat n-1		67 940.05	67 940.05€
Restes à réaliser			
Total	859 549.67 €	944 118.69 €	84 569.02 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé mouvements réels	10 198.00 €	5 578 €	- 4 620.00€
Résultat n-1		18 872.01€	18 872.01€
Résultat de l'exercice			
Restes à réaliser	14 252.01€		- 14 252.01€
Total	24 450.01€	24 450.01€	0€

TOTAL GENERAL	883 999.68€	968 568.70 €	98 821.03 €
----------------------	--------------------	---------------------	--------------------

Le compte administratif 2021 du Centre communal d'action sociale dégage ainsi un excédent global de clôture, avant restes à réaliser, de 98 821.03 € répartis de la manière suivante :

- 84 569.02 € en section de fonctionnement
- 14 252.01 € en section d'investissement.

L'excédent de recettes d'investissement finance les restes à réaliser en dépenses.

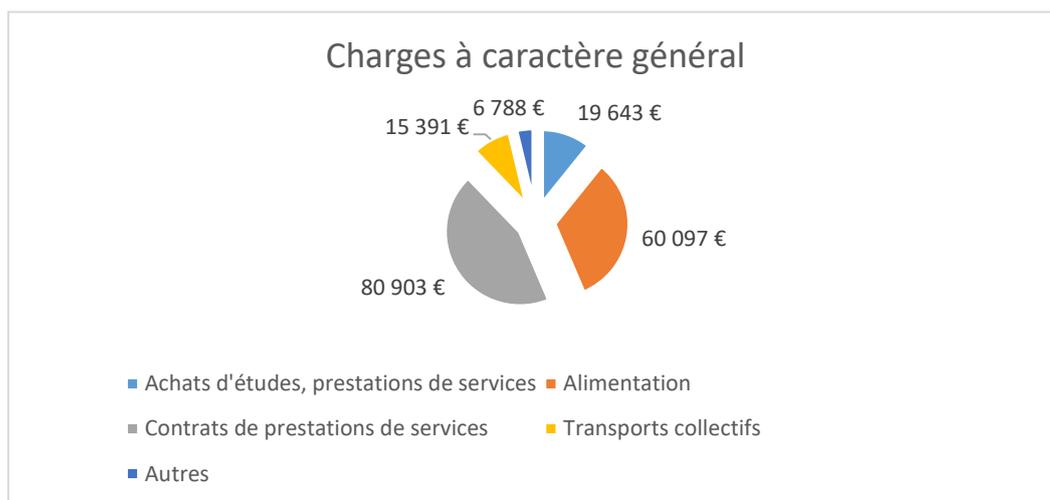
I. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement marquent une légère augmentation de 2.68% pour l'année 2021 avec un montant de 859 549.67 € contre 836 509,80 € en 2020.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Charges à caractère général	169 311 €	99 345,44 €	182 824.47€
Charges de gestion courante	430 489 €	536 164,36 €	463 000.20€
Charges de personnel, frais assimilés	181 000 €	201 000,00 €	213 000.00€
Charges exceptionnelles	930 €	0,00 €	726.00€
Total	781 730 €	836 509,80 €	859 459.67€

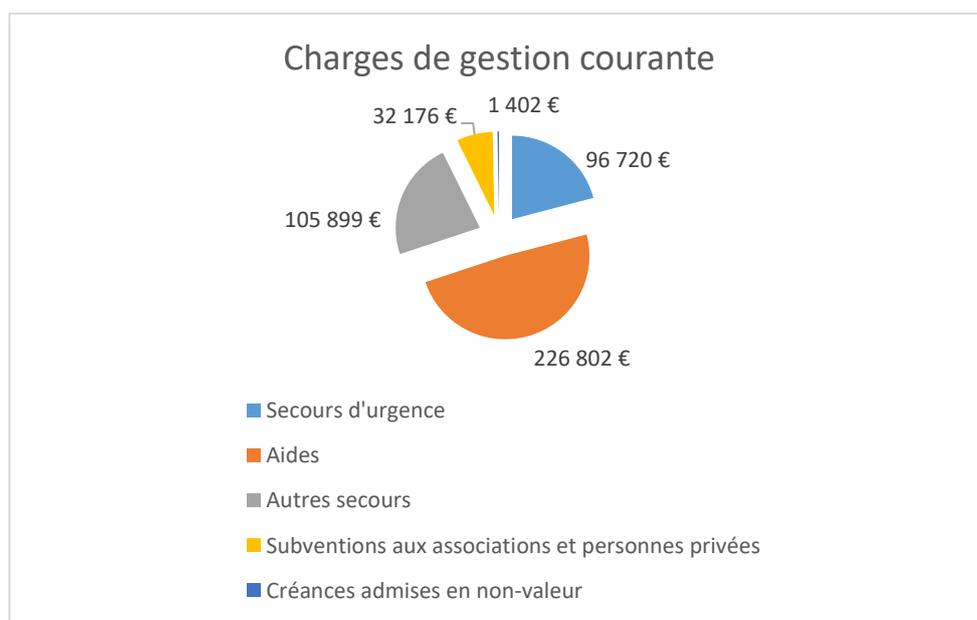
Les **charges à caractère général** sont en augmentation de 84% par rapport à l'année 2020 (confinements Covid-19) passant de 99 345 € à 182 824.47€. Les évolutions les plus marquantes sont :

- la reprise des différentes animations seniors prévues tout au long de l'année mais sans atteindre les prévisions initiales.
- la mise en place d'une semaine de sensibilisation aux violences faites aux femmes.



⇒ les **charges de gestion courante**, sont en baisse de 23 164€ (-5%) sans tenir compte des 50 000€ d'aide Covid de 2020. Elles se répartissent ainsi :

- une augmentation globale de près de 27 900 € (+35 %) pour les attributions d'aides (6568 autres secours) notamment une forte augmentation des aides au loyer, aides diverses, jeune, cantine, mais aussi la création de l'aide jeune sport culture ;
- une augmentation des subventions allouées (chapitre 6574 – subventions de fonctionnement aux associations et personnes privées) pour un montant de 2 394 € (+8%) correspondant à la diminution des projets des associations compensée par la présentation de la facture de l'association ASPE (prévention des expulsions) de l'année 2020 pour un montant de 8 000€ et, pour la remplacer, la création d'une permanence ADIL 94 pour l'information sur le logement et notamment les procédures d'expulsion à compter de septembre 2021 ;
- une légère diminution du chapitre 6541 « Créances admises en non valeurs » pour un montant de 1 402.18 € (-262€) ;
- un maintien des attributions des chèques d'accompagnement personnalisé des aides d'urgences (6561 secours d'urgence) ;
- une diminution de 17% des attributions des aides financières (6562 - allocations mensuelles et aide au séjour tranche A -hors aide Covid de 2020). Cette diminution est due à la révision des dossiers qui a eu lieu fin 2020, baisse du nombre de bénéficiaires des allocations mensuelles. Pour les aides aux séjours tranche A, compte-tenu du contexte sanitaire, peu de familles ont souhaité le départ de leur enfant en séjour collectif pour les congés scolaires.



II. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent en 2021 à 876 178.64€ €.

	CA 2020	CA 2021
Produit des services	16 774.50 €	20 867.40€
Dotations reçues	850 370.00€	843 986.40€
Impôts et taxes	0.00€	0.00€
Produits financiers	0.00€	0.00€
Produits exceptionnels	9 285.00€ €	11 324.84€

On constate une augmentation des produits de services qui correspond à une amélioration du contexte sanitaire ayant permis le retour des activités des seniors dont les sorties culturelles à la journée et les repas mensuels avec animation dans les résidences autonomie

Le montant global des dotations reçues est en légère baisse (- 1%) mais avec :

- une augmentation de 50 000€ de la subvention versée par la Ville pour atteindre à 800 000 € (une aide exceptionnelle Covid de 50 000€ avait été allouée en 2020),

- la contribution du Département (7473 - pour l'instruction des demandes d'aides légales, FSE, distribution des chèquiers mobilité et pour la prise en charge des contrats instruits au titre de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA) pour un montant de 37 808 €,

- le remboursement du SIPPAREC (7477) à hauteur de 6 178 €, correspondant au montant alloué pour 2021 en augmentation par rapport au montant alloué en 2020 (5 300€) correspondant à l'augmentation de l'enveloppe allouée par l'organisme compte tenu des conditions économiques.

Les produits exceptionnels pour un montant de 11 324€ correspondent en majeure partie au remboursement des chèques d'accompagnement personnalisé pour 8 764 € complété par un mandat annulé de 2 000€, le recouvrement de créances admises en non-valeur ainsi que des produits exceptionnels divers.

III. Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 24 450.01 €, elles se décomposent en 10 198 € de prêts d'honneur accordés, soit 8 prêts, et d'un report sur l'exercice 2022 de 14 252.01 €.

IV. Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 5 578 €. Elles sont le résultat du remboursement des prêts d'honneur.

V. *Affectation de l'excédent*

Le compte administratif révèle un excédent de fonctionnement de 84 569.02 € un excédent d'investissement après reprise du résultat de l'exercice 2021 de 14 252.01 €.

Ces résultats sont repris et affectés au budget supplémentaire 2022.

L'ensemble de ces éléments ont été présentés et adoptés lors du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale qui s'est tenu le 21 juin 2022.